

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 074-217400704-20240709-D2024_62



Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2024 - 62

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	22
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 04 juillet 2024

**OBJET : AMÉNAGEMENT DE
L'ENTRÉE DU VILLAGE – RD 20 -
ROUTE DU LAC – ACQUISITIONS
FONCIÈRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F.
ZANNI F. FICHARD B.CHANTELOT C.
PLEYNET J.P. DENERVAUD M. BILLARD
G. RACINE FREIXENET M. CHEVRON F.
DIANA C. GEROUDET A. CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉS : ARNOUX R. STUBERT B.
« pouvoir à MORIAUD P. » QUERNEC
GARIN C. « pouvoir à BAARSCH C. »
CORNU C. « pouvoir à de PROYART A. »
MATTERA A. pouvoir à TRONCHON J. »
CHANTELOT L « pouvoir à CHANTELOT
CH. »**

Est élu secrétaire de la séance : CHAMPEAU S.

Madame le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée du village – RD 20 - Route du lac, des emprises de terrain sont nécessaires.

Les propriétaires ont été informés au préalable et ont accepté le prix de cession à 10 €/m².

Propriétaires	Section	n° parcelle	Surface
SCI BC IMMOBILIER	C	71p2	20 ca
Consorts RAPOPORT	C	2218	76 ca
SCI Edouard LANVERS	C	1138p2	81 ca

Madame le maire sollicite l'autorisation du conseil municipal à signer les actes de cession, conformément au tableau ci-dessus énoncé.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le prix de vente à 10 le m2 ;

AUTORISE Madame le maire ou, en son absence, son premier adjoint, Monsieur Jérôme TRONCHON, à signer les actes de cession au profit de la commune des parcelles ci-dessous :

Propriétaires	Section	n° parcelle	Surface
SCI BC IMMOBILIER	C	71p2	20 ca
Consorts RAPOPORT	C	2218	76 ca
SCI Edouard LANVERS	C	1138p2	81 ca

CHARGE Madame le maire de régler les frais d'actes.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Sylvain CHAMPEAU

Le maire
Pascale MORIAUD

